

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-049

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**CONVENTION DE DÉPÔT D'UNE ŒUVRE DE LOUIS MAUBERT, BUSTE
D'ALPHONSE KARR, ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET LE MUSÉE
MASSÉNA DE NICE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

11 MAI 2022

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

Louis MAUBERT est né à Paris le 18 mai 1875 et meurt le 25 mars 1949. Il expose au salon des Artistes français, de 1898 à 1939, y reçoit en 1899 une "mention honorable". Sa carrière se déroule à Nice où il est surnommé "le sculpteur des rois" pour ses nombreux bustes et monuments de monarques.

Considérant que la commune de Draguignan est propriétaire de l'œuvre « Un buste d'Alphonse KARR » de Louis MAUBERT (maquette plâtre, hauteur 27 centimètres, avec l'inscription "À mon cher maître J. Aicard" inventaire 135, valeur d'assurance 2000 €), don de Monsieur et Madame Paulin Bertrand en 1923.

Considérant que le Musée Masséna de Nice organise une exposition sur la thématique des fleurs ;

Considérant que le Musée Masséna sollicite le dépôt de cette œuvre afin qu'il intègre l'exposition intitulée «Nice, reine des fleurs », qui aura lieu du 10 juin 2022 au 9 octobre 2022 ;

Considérant dès lors qu'il convient de signer une convention de dépôt, dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes du contrat de dépôt de l'œuvre de Louis MAUBERT « Un buste d'Alphonse Karr » à intervenir entre la commune de Draguignan et le Musée Masséna de Nice ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional



CONVENTION DE DÉPOT D'UNE OEUVRE APPARTENANT A LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Entre

La commune de Draguignan, représentée par le Maire en exercice, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Monsieur Richard STRAMBIO, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville sis 28 rue Georges Cisson à DRAGUIGNAN, dument habilité à effet des présentes par délibération n°2022- du 05 mai 2022,
Ci-après dénommée « déposant »,

Et

Le Musée Masséna de Nice, représenté par Monsieur Robert ROUX, Adjoint au Maire Délégué à la Culture,
Ci-après dénommé « le dépositaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

Considérant la volonté du Musée Masséna de Nice, d'organiser une exposition sur la thématique des fleurs et du lien de Louis MAUBERT avec cette Ville. Un pan de cette exposition intitulée « Nice, reine des fleurs » mettra en avant le buste d'Alphonse Karr, œuvre de MAUBERT Louis ;

Article 1 – Durée et conditions

Le dépositaire s'engage à accueillir dans ses salles d'exposition permanente l'œuvre de MAUBERT Louis, un buste d'Alphonse Karr avec inscription "A mon cher maître J. Aicard" en maquette plâtre, hauteur 27 cm inventaire 735, valeur d'assurance 2000 €.

Le transport aller/retour sera à la charge du déposant. Un constat d'état de l'œuvre sera établi contradictoirement.

Ce dépôt prend effet à partir du 10 juin 2022 au 9 octobre 2022.

Cette convention est conclue à titre gracieux.

Article 2 – Responsabilité

Le dépositaire informera immédiatement le déposant en cas de dégradation, destruction totale ou vol dudit objet de la présente convention.

Dans le cas d'une dégradation et si une restauration est à envisager, le dépositaire devra supporter les frais de restauration.

Dans le cas d'une destruction complète ou d'un vol, le dépositaire remboursera au déposant la valeur estimée de l'œuvre.

Article 3 – Résiliation

Le déposant aura la faculté de résilier la présente convention de plein droit et sans préavis en cas de non respect de tout ou partie des clauses de cette convention ou s'il le souhaite simplement.

Article 4 – Photographie et reproduction

Le déposant autorise la reproduction photographique des objets pour une utilisation non-commerciale et commerciale. Dans ce dernier cas, la reproduction devra être suivie de la mention suivante : «Ville de Draguignan - Musée des Beaux-arts ».

Si l'œuvre est reproduite dans un document édité par le dépositaire (brochure, catalogue, etc.), deux exemplaires de ce document devront être remis au déposant.

Article 5 – Juridiction d'attribution

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction territorialement compétente, à savoir le Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Draguignan, le

Le dépositaire,

Le déposant,

Monsieur Robert ROUX
Adjoint au Maire de Nice
Délégué à la Culture

Richard Strambio,
Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence
Verdon agglomération
Conseiller Régional Sud Provence
Alpes Côte d'Azur